

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la Commune de QUINSAC**

**SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Lionel FAYE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

**Étaient présents** : M. Lionel FAYE, Président - Mme Patricia SIMON - Mme Florence GIROULLE - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Beatrix FEY SERIGNAC - Docteur Jean-Marie BARGUILLET -- M. Jean-François TRON - Mme Michelle TURMO - Mme Anne-Marie DESCUDET

**Absents excusés** : M. Patrick SIMON - Mme Sandrine DUCHEMIN-PINCOS - M. Guillaume GOURSAUD - Mme Marie-José PAILLOUX

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia SIMON

\* \* \*

**SUBVENTION AU COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL DE LATRESNE POUR L'ORGANISATION  
D'UN ÉCHANGE SCOLAIRE AVEC LA VILLE DE POLLA**

M. Lionel FAYE propose au CCAS de verser une subvention au collège de Latresne afin de participer aux frais de voyage des élèves Quinsacais dans le cadre d'un échange scolaire avec la ville de Polla, jumelée à la commune, qui se déroulera en avril 2024.

Après en avoir délibéré,

**Le CCAS, à l'unanimité,**

**Décide** de verser une subvention de 600 euros au collège Camille Claudel de Latresne (100€/enfant),

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,  
-informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme.



Le Président du C.C.A.S.

*Lionel FAYE*  
Lionel FAYE